



Communiqué de presse – 31/05/2016

### **Le réseau Espérance banlieues va-t-il disparaître ?**

Le Gouvernement prépare, dans l'urgence, un décret réformant « *le contrôle du contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat* ». Les écoles Espérance banlieues étant des écoles indépendantes (appelées hors contrat dans le code de l'éducation), elles sont directement concernées par ce projet de réforme.

Le Gouvernement projette de **remplacer la liberté de choisir les programmes** dont jouissaient les écoles indépendantes (jusqu'alors uniquement tenues au respect du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de scolarité obligatoire) **par l'obligation d'aligner leur progression pédagogique** sur « *les objectifs de formation attendus à la fin de chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire* ». En clair, cela signifie que les écoles hors contrat devraient désormais respecter les programmes de l'Éducation nationale, lesquels sont définis par cycles.

Si cette réforme venait à entrer en vigueur, elle rendrait impossible le travail des écoles Espérance banlieues qui ont besoin de pouvoir adapter les programmes définis par l'Éducation nationale à la réalité des besoins des enfants, constatés sur le terrain, toujours dans le respect du socle de connaissances précédemment évoqué. En pratique, dans nos écoles, certaines matières secondaires dites d'éveil ne sont pas ou peu enseignées dans certains cycles afin de donner plus de temps aux équipes pédagogiques pour renforcer les connaissances et compétences des enfants dans les matières fondamentales, à commencer par le français qui n'est que rarement la langue parlée à la maison des élèves d'Espérance banlieues.

Par conséquent, la Fondation Espérance banlieues exprime sa profonde préoccupation à l'égard des projets de réforme en préparation et invite instamment le Gouvernement à renoncer à supprimer la liberté pédagogique des écoles hors contrat, qui est indispensable aux écoles Espérance banlieues pour pouvoir s'adapter aux besoins réels des enfants des quartiers en grande urgence éducative. Si tel n'est pas le cas, le maintien des écoles existantes et l'implantation de futurs établissements seront gravement compromis.

La Fondation Espérance banlieues a récemment proposé des pistes de réformes lors du colloque organisé en avril dernier au Palais Bourbon (voir <http://esperancebanlieues.org/fondation/7-propositions> et <https://www.youtube.com/watch?v=CqMGYcWx II>).

Voir ici les textes diffusés par le Gouvernement sur ce projet de réforme : <http://creer-son-ecole.com/fichiers/amendement%20changement%20regime%20autorisation.pdf> et <http://creer-son-ecole.com/fichiers/projet-reforme-gouvernemental-hors-contrat.pdf>.

#### **Contact presse :**

Nathalie de Thézy

Port. : 06 51 36 68 40

Courriel : [nathalie.dethezy@esperancebanlieues.org](mailto:nathalie.dethezy@esperancebanlieues.org)